

COMMUNE DE MEALLET

Séance du 30 novembre 2013

Présents : Colette ZEVACO, Eric BOUTAL, Françoise RIBAUD, François FANIART, Jean-Pierre FRUQUIERE, Marie-France LAGRAULET, Françoise BRACHET, Jacques TISSANDIER.

Absents: André CHIMBAULT, Jean-Michel CHANCEL, Jérôme MONCEL.

Secrétaire : Marie-France LAGRAULET.

Travaux d'éclairage public à l'entrée du bourg de Meallet

Le montant total de l'opération s'élève à 743,95€ HT ; elle sera réalisée par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal selon les nouvelles modalités du comité syndical, en date du 7 décembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote ce projet à l'unanimité.

Demande de Madame JULIEN pour des travaux connexes au village du Joanny (enfouissement du réseau téléphonique)

En général, pour l'enfouissement de lignes électriques et à la demande de ERDF, la commune prend en charge via le Syndicat Départemental d'Energies, mais pour l'enfouissement de lignes téléphoniques émanant d'un particulier, il en est tout autrement.

Le maire indique que peut-être, et sur la suggestion du Syndicat Départemental d'Energies, un particulier peut bénéficier des conditions préférentielles prévues dans la convention signée entre la commune et le Syndicat pour réaliser les travaux, à condition que ce soit légal. Elle propose de se renseigner sur la légalité d'une telle possibilité.

Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve d'une lettre d'engagement à payer signée par madame JULIEN, et à condition que l'opération soit possible.

Demande de Monsieur VEYSSIER pour une cession de terrain au village de Lavergne

Madame le Maire donne lecture du courrier des époux VAISSIER, propriétaire d'une résidence secondaire à Lavergne, lesquels souhaitent acquérir un morceau de terrain devant leur habitation soit une partie du bien de section cadastré D803 et une bande située entre leur maison et la maison de Madame DESIR cadastrée D491. Puis elle sollicite l'avis des élus sur ce dossier.

Le Conseil Municipal accepte ce projet de cession à l'unanimité.

Restauration de la croix du cimetière

Les paroissiens et l'Abbé FAINTRENIE demandent s'il est possible de rénover la croix du cimetière. Il faut la repeindre. Le devis proposé par Monsieur LACOMBE, peintre à Mauriac, s'élève à 780 Euros HT soit 932, 88 Euros TTC.

Oui à l'unanimité.

Fours à pain à rénover sur la commune

Actuellement, deux demandes pour rénovation de fours banaux ont été faites à la Mairie :

- four de Lhom : la façade est en partie à refaire ainsi que la toiture en lauzes (devis de monsieur VEYSSIERE : 2394 Euros TTC).

- four de Fialeix : c'est le plus grand et le plus original. Certainement aussi le plus représentatif d'un savoir-faire patrimonial. Des devis ont été demandés en 2012. Il faut rénover la maçonnerie, en particulier celle de la pièce voûtée en aval du four (devis de 16 000 Euros) et la toiture (devis de 9 940 Euros).

Dernièrement, Monsieur TISSANDIER et Madame GALLAND sont venus voir Madame ZEVACO pour le four de Sourzac. Il faut revoir le drainage, refaire la toiture après avoir éliminé l'ancienne qui contient de l'amiante.

Madame le Maire va se renseigner sur les subventions possibles.

Le four de Lhom doit être rénové en premier.

Madame le Maire évoque la possibilité de lancer une souscription pour chacun des trois fours. Elle pourrait être gérée par la Fondation du Patrimoine. Le maire suggère aussi que la population vienne aider à la remise en état de ces fours car la commune n'a pas les moyens, en une seule fois, de financer tous ces travaux.

En attendant, il est suggéré que monsieur MARCOMBE, agent communal, pose des tôles sur le four de Sourzac pour éviter sa dégradation.

Remplacement du matériel informatique du secrétariat

Le plus ancien des ordinateurs n'est plus compatible avec les logiciels actuels et la dématérialisation des procédures en comptabilité.

La comptabilité demande une imprimante laser spéciale qui coûte 290 euros.

Le remplacement de l'ordinateur et l'achat d'une nouvelle imprimante coûteront 1614,60 euros selon un devis de Librairie Service à Mauriac.

Convention de participation en prévoyance

A la demande du Maire, Martine SERRE explique les propositions négociées dans le cadre d'un accord entre les collectivités locales et une société d'assurances pour mieux couvrir les employés en cas d'arrêt maladie (maladie, maladie grave, maladie longue durée), en leur assurant le maintien de leur salaire à 100% ou non.

L'accès à cette nouvelle couverture n'est pas obligatoire et ne peut être souscrit par les employés que si la collectivité qui les emploie prend en charge au moins 1 euro par employé et par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2014. Il décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

La participation de la collectivité se fera à hauteur de 30% des cotisations dues et le montant de la participation de l'employeur sera fixé comme suit :

Catégorie C :

Agents CNRACL à temps complet (formule 2) : 6 Euros Brut ;

Agents IRCANTEC dont le temps de travail équivaut à 1/4 de temps (formule 1) : 2 Euros Brut ;

Agents IRCANTEC dont le temps de travail est inférieur à 1/4 de temps (formule 1) : 1 Euro Brut.

Catégorie A :

Agents CNRACL dont le temps de travail équivaut à 1/3 de temps (formule 2) : 4 Euros Brut.

Questions diverses

Cadeaux de Noël aux personnes âgées

Des ballotins de chocolats seront offerts comme chaque année.

Pour les couples, cette année, les ballotins seront achetés via l'association des parents d'élèves de Moussages.

Pour les personnes seules, les chocolats seront achetés chez Julie CLUZOL à Mauriac comme les années précédentes, afin de stimuler le commerce local.

Une bouteille de vin blanc doux sera offerte dans tous les cas.

Ces cadeaux seront payés sur le budget du CCAS de la commune de Meallet.

Redécoupage cantonal

Madame le Maire informe les membres qu'elle a fait un courrier à Monsieur Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général du Cantal, s'étonnant du découpage cantonal proposé qui intègre la commune de Meallet au nouveau canton de Riom-Es-Montagnes, en dehors de toute logique géographique, économique, scolaire et de l'ensemble des flux de population.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de cette lettre.

Travaux de voirie

Compte tenu du retard dans le versement des subventions, les travaux de voirie prévus n'ont pu être réalisés à l'automne et le seront au printemps. L'appel d'offre va être lancé dans les semaines qui viennent.

Travaux permettant l'accès à un petit bois aux riverains de Chabrespine

Les travaux (empierrement et pose d'un tuyau) vont coûter 82,74 Euros, coût financé par Mr et Mme FANIART, suite à leur rachat de l'ancien chemin qui conduisait à ce petit bois.

Elargissement d'un chemin à Lavergne

A la demande de Monsieur Jacques TISSANDIER, il est nécessaire de prévoir l'élargissement d'un chemin à Lavergne pour éviter que Monsieur VIGNAL de Lhom et Monsieur TISSANDIER ne passent chez Messieurs LAREZE, DEFLISQUE et DESIR.

Monsieur BOUTAL est chargé d'aller sur le terrain pour se rendre compte de la nécessité des travaux.

Travaux de rénovation du système de fourniture d'eau à Chabannes

Monsieur FANIART, représentant de la Mairie au Syndicat des Eaux Meallet-Moussages signale que les travaux dans Chabannes vont nécessiter de creuser près de chez tous les riverains, afin de recueillir les eaux pluviales. D'autre part, l'entreprise chargée des travaux veut faire passer un huissier avant les travaux pour faire un état des lieux et éviter les conflits une fois les travaux terminés.

François FANIART demande que la Mairie envoie un avis de passage de l'huissier aux riverains concernés.

Goûter de Noël

Il est prévu le 18 décembre dans la salle polyvalente (enfants, jeunes et anciens). Tous les conseillers municipaux sont cordialement invités.